

**DEMANDE D'ARRÊTÉ MUNICIPAL POUR LA
RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION, DU
STATIONNEMENT ET DE L'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC**

DEMANDEUR :

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de :

Propriétaire

Entrepreneur

Autre:

Adresse, numéro de téléphone, fax et mail :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

**PERMISSION DE STATIONNEMENT DE VOIRIE ET RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA
CIRCULATION :**

Pour mon compte personnel.

Pour le compte de :

Adresse de l'occupation du domaine public, de la permission de stationnement de voirie et/ou de la réglementation temporaire de la circulation:

Objet de la demande :

Renseignements concernant la nature de la demande :

Type de réglementation :

Circulation Alternée : par feux tricolores manuellement

Déviation par

Autres (à préciser)

Date des travaux :

Durée des travaux :

A Volvic le

Signature du demandeur :

AVIS DU MAIRE

Favorable
 Défavorable

A Volvic
Le

Cachet et signature

PIECES A FOURNIR :

→ Un plan ou croquis côté de l'occupation du domaine public, mentionnant notamment les dimensions de l'ouvrage installé, éventuellement l'emplacement des véhicules et des dépôts de toutes natures, ainsi que la largeur des voies, trottoirs et places.

→ La présente demande de permission de voirie, dûment complétée et signée.

INFORMATIONS :

La demande complète doit être déposée en Mairie de Volvic au moins 8 jours avant l'occupation projetée.

Toute demande incomplète ou arrivant en Mairie hors délais sera rejetée.

Les permissions de voirie, réglementation de la circulation et du stationnement sont délivrées sous forme d'arrêtés pris par le Maire.

Toute personne occupant le domaine public sans autorisation, ou qui ne se conformera pas aux prescriptions de l'arrêté municipal portant permission de voirie ou de stationnement, s'exposera à des poursuites.